



CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE MARTINIQUE

Cadre réservé au CDG Martinique
Dossier n° : TECH24 _____

CATÉGORIE B

GRADE DE TECHNICIEN TERRITORIAL

DOSSIER D'INSCRIPTION A LA PROMOTION INTERNE – ANNEE 2024

Date limite de réception des dossiers au Centre de Gestion : **28/06/2024 A 10H30**

Contact : carriere@cdg-martinique.fr

COLLECTIVITÉ OU ÉTABLISSEMENT

Nom de la collectivité ou de l'établissement :

Nom et Prénom de la personne à contacter :

Téléphone de la personne à contacter : /0596 _____ / / 0696 _____ /

Mail de la personne à contacter :

FONCTIONNAIRE

Nom :

Nom de jeune fille (pour les femmes mariées) :

Prénom :

Adresse :

Code postal : / 972 _____ /

Commune

Adresse mail :

Téléphone :

Date de naissance : / ____ / ____ / ____ /

Age (au 1^{er} janvier 2024) : _____ ans

Aucune pièce complémentaire ne sera acceptée après dépôt du dossier d'inscription. Les rubriques vides, mal renseignées ou non accompagnées des pièces justificatives ne seront pas prises en compte.

TOUT DOSSIER NON COMPLET ET/OU NON SIGNE PAR L'AUTORITE TERRITORIALE ET PAR L'AGENT NE SERA PAS PRIS EN COMPTE AU-DELA DE LA DATE LIMITE DE RECEPTION.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier

Vu l'agent :

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis, que mon dossier est complet et que toutes les pièces justificatives sont bien jointes.

(Date et signature)

Vu Le Maire ou Le Président

*- Atteste de l'authenticité des pièces jointes au dossier
- Valide le présent document*

(Date et signature)

Maison des Collectivités Territoriales - ZAC Étang Z'abricots - BP 1169 - 97249 Fort-de-France Cedex

Tél. 0596 70 08 86 - Fax 0596 70 64 32 - info@cdg-martinique.fr

www.cdg-martinique.fr

LA CARRIERE DE L'AGENT : ETAT DES SERVICES
Les critères sont appréciés au 1^{er} janvier de l'année de la promotion interne

• **L'entrée dans la Fonction Publique :**

- Date d'entrée dans la Fonction Publique Territoriale, d'État, Hospitalière en qualité de **titulaire, stagiaire** : / ____ / ____ / ____ /

- Type de recrutement (joindre l'arrêté de recrutement et, pour les stagiaires, l'arrêté de titularisation) :

- Classement après reprise des services (joindre l'arrêté) : **Grade :** _____

Echelon : _____ **Ancienneté :** / ____ **an(s)** / ____ **mois** / ____ **jour(s)** /

• **Le déroulement de carrière :**

ATTENTION ! NE SERONT PRISES EN COMPTE QUE LES LIGNES DÛMENT COMPLETEES

Grades successifs	Date d'accès à chaque grade*	Echelon	Mode d'accès ¹	Qualité ²	Période		Position ou situation ³	Temps compl et ⁴ (≥ 1/2 TC)	Temps Non Complet (< 1/2 TC)			CASE A COCHER PAR COLLECTIVITE Pièces justificatives jointes par la collectivité	An(s)	Mois	Jour(s)	
					Du	Au			Durée hebdomadaire ⁵	Ancienneté de service après calcul du prorata						
										An(s)	Mois					Jour(s)
												<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non				
												<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non				
												<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non				
												<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non				
												<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non				
TOTAL / SOUS-TOTAL																

1 Précisez s'il s'agit d'un accès par : concours, avancement de grade, intégration...

2 Précisez si l'agent est : stagiaire, titulaire.

3 Activité – Disponibilité – Détachement – Mise à disposition – Congé parental – Congé Longue Maladie – Congé payé – Maladie – Congé Longue Durée – Autre à préciser.

4 Répondre par oui ou par non ; TC = Temps Complet ; 1/2 TC = 19H30 jusqu'au 31/12/2001 ; 1/2 TC = 17H30 à compter du 01/01/2002.

5 Précisez la durée hebdomadaire de travail (en heures).

* **JOINDRE OBLIGATOIREMENT TOUS LES ARRETES DE CHANGEMENT DE SITUATION : GRADE, POSITION, QUALITE**

* **LES ATTESTATIONS DE SUIVI DE LA FORMATION DE PROFESSIONNALISATION A COMPTER DU 01/07/2008**

Fait le/...../2024

Signature et cachet obligatoires

de l'autorité territoriale

**A
COMPLÉTER
PAR LA
COLLECTIVITE**

LA CARRIERE DE L'AGENT : ETAT DES SERVICES (SUITE)
Les critères sont appréciés au 1^{er} janvier de l'année de la promotion interne

successifs	Date d'accès à chaque grade*	Echelon	Mode d'accès ¹	Qualité ²	Période		Position ou situation ³	Temps complet ⁴ (≥ 1/2 TC)	Temps Non Complet (< 1/2 TC)			CASE A COCHER PAR COLLECTIVITE Pièces justificatives jointes par la collectivité	A COMPLETER PAR LA COLLECTIVITE			
					Du	Au			Durée hebdomadaire ⁵	Ancienneté de service après calcul du prorata			An(s)	Mois	Jour(s)	
										An(s)	Mois					Jour(s)
												<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non				
												<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non				
												<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non				
												<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non				
												<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non				
TOTAL / SOUS-TOTAL																

1 Précisez s'il s'agit d'un accès par : concours, avancement de grade, intégration...

2 Précisez si l'agent est : stagiaire, titulaire.

3 Activité – Disponibilité – Détachement – Mise à disposition – Congé parental –

Congé Longue Maladie – Congé payé – Maladie – Congé Longue Durée – Autre à préciser.

4 Répondre par oui ou par non ; TC = Temps Complet ; 1/2 TC = 19H30 jusqu'au 31/12/2001 ; 1/2 TC = 17H30 à compter du 01/01/2002.

5 Précisez la durée hebdomadaire de travail (en heures).

* **JOINDRE OBLIGATOIREMENT TOUS LES ARRETES DE CHANGEMENT DE SITUATION : GRADE, POSITION, QUALITE**

* **LES ATTESTATIONS DE SUIVI DE LA FORMATION DE PROFESSIONNALISATION A COMPTER DU 01/07/2008**

Fait le/...../...../2024

Signature et cachet obligatoires

de l'autorité territoriale

**CONDITIONS A REMPLIR AU 1^{er} JANVIER DE L'ANNEE AU
COURS DE LAQUELLE
LA LISTE D'APTITUDE EST ETABLIE
(Art. 17 du décret 85-1229 du 20/11/1985 modifié)**

PARTIE RESERVÉE A LA COLLECTIVITÉ

**Cases
à cocher¹**

<p>1- Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Justifier d'au moins 8 ans de services effectifs accomplis en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont 5 années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois technique, - Avoir accompli la totalité de ses obligations de formation de professionnalisation pour les périodes révolues. * 	<p align="center"><input type="checkbox"/></p> <p align="center"><input type="checkbox"/></p>
<p>2- Adjoint technique principal de 1^{ère} classe</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Justifier d'au moins 10 ans de services effectifs accomplis en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont 5 années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois technique, - Avoir accompli la totalité de ses obligations de formation de professionnalisation pour les périodes révolues. * 	<p align="center"><input type="checkbox"/></p> <p align="center"><input type="checkbox"/></p>
<p>3- Adjoint technique principal de 1^{ère} classe des établissements d'enseignement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Justifier d'au moins 10 ans de services effectifs accomplis en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont 5 années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois technique, - Avoir accompli la totalité de ses obligations de formation de professionnalisation pour les périodes révolues. * 	<p align="center"><input type="checkbox"/></p> <p align="center"><input type="checkbox"/></p>

**CADRE RÉSERVÉ
AU CDG**

L'agent remplit-il les conditions d'accès au grade :

- Ancienneté :

Oui

Non

- Attestation de Formation de Professionnalisation :

Oui

Non

AGENT PROMOUVABLE :

Oui

Non

¹ Si l'agent répond aux conditions souhaitées, cochez la ou les cases correspondantes.

* Joindre impérativement l'attestation du C.N.F.P.T

A) LES CRITERES LIES AUX ACQUIS DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE DE L'AGENT

1) ANCIENNETE : 35 points maximum

CADRE RÉSERVÉ AU CDG				
Durée de service	An(s)	Mois	Jour(s)	points
Ancienneté				
Ancienneté de service dans la Fonction Publique (fonctionnaire et contractuel de droit public) (0,25 pts par année de service dans l'une des trois fonctions publiques)			 /10
Ancienneté dans la catégorie hiérarchique ou dans le cadre d'emplois actuel (2 pts pour une ancienneté < 11 ans. ½ point supplémentaire par année pour une ancienneté ≥ 11 ans)			 /7
Ancienneté détenue dans un grade de catégorie C accessible avec concours (3 pts par année de services effectifs)			 /10
Ancienneté détenue dans le dernier grade d'avancement du cadre d'emplois (4 pts pour une ancienneté < 3 ans. 8 pts pour une ancienneté ≥ 3 ans)			 /8

Cadre réservé au CDG

Note :...../ 35

2) FORMATION : 10 points maximum (joindre la copie des attestations de stage des 5 dernières années).

AUCUN STAGE NE SERA PRIS EN COMPTE SI LA COPIE DE L'ATTESTATION DE FORMATION N'EST PAS JOINTE.

NB : ne pas indiquer les formations initiales obligatoires !

Critères et Barème	Thème des stages	Périodes	Organisme de formation
1 à 4 jours : 2,5 pts 5 à 9 jours : 5 pts ≥ à 10 jours : 10 pts		Du Au	
		Du Au	

Cadre réservé au CDG

Note :...../ 10

3) CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS : 10 points maximum (joindre obligatoirement les justificatifs pour que les éléments soient pris en compte).

- **Préparations concours et examens professionnels de catégorie A et B suivies et terminées (1,5 pt par préparation)**

Cadre réservé au CDG

Note :...../ 3

- **Présentation aux concours et examens professionnels de catégorie A et B (1,5 pt par présentation)**

Cadre réservé au CDG	Note :...../ 3
----------------------	----------------

- **Admissibles aux concours et/ou examens professionnels de catégorie A et B (5 pts par concours et 5 points par examen)**

Cadre réservé au CDG	Note :...../5
----------------------	---------------

4) DIPLOMES² : 14 points maximum (Joindre obligatoirement la copie des diplômes pour que ces éléments soient pris en compte).

Critères et Barème	Diplômes obtenus	CADRE RÉSERVÉ AU C.D.G
- Diplômes ou titre homologué de niveau 3 : 5 pts / diplôme - Diplômes ou titre homologué de niveau 4 : 7 pts / diplôme - Diplômes ou titre homologué supérieur au niveau 4 : 9 pts / diplôme - Points bonus à partir du niveau 4 : diplôme domaine technique : 2 pts / diplôme		

Cadre réservé au CDG	Note :...../ 14
----------------------	-----------------

² Listez les diplômes obtenus

5) VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE : 6 points

maximum (joindre les justificatifs)

NB : La VAE n'est pas prise en compte lorsque le diplôme obtenu par ce biais a été coté dans la rubrique « diplôme ».

Critères et Barème	
- Si l'agent a déposé son livret 1 de VAE : 3 pts - Si l'agent a finalisé totalement sa VAE : 6 pts	

Cadre réservé au CDG	Note :...../ 6
----------------------	----------------

B) LES CRITERES LIES A LA VALEUR PROFESSIONNELLE

ELEMENTS LIES A L'EXERCICE DES MISSIONS ACTUELLES :

72 points maximum (joindre toutes les pièces que vous jugerez utiles, fiche de poste, organigramme...).

Critères	Indicateurs	Nombre de points					
		0	1	2	3	4	5
Missions actuelles	Le degré de responsabilité, l'autonomie	<input type="checkbox"/>					
	L'efficacité	<input type="checkbox"/>					
	Le sens du service public	<input type="checkbox"/>					
	La qualité relationnelle	<input type="checkbox"/>					
	La capacité d'adaptation	<input type="checkbox"/>					
	La capacité à élaborer et conduire un projet	<input type="checkbox"/>					

Critères	Barème / Nombre de points		
Nombre d'agents encadrés sur une période de 5 ans	> à 9 agents 5 pts	5 à 9 agents 4 pts	1 à 4 agents 3,5 pt
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Critères	Indicateurs / Nombre de points		
Rattachement hiérarchique	Autorité hiérarchique 3 pts	Directeur Général / Directeur Général Adjoint 2 pts	Cadre supérieur (niveau inférieur à la direction générale) 1 pt
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Critères	Indicateurs / Nombre de points			
Aptitude à exercer des fonctions et des responsabilités d'un niveau supérieur	Très bonne aptitude <i>16 pts</i>	Bonne aptitude <i>14 pts</i>	Moyenne aptitude <i>12 pts</i>	Passable <i>6 pts</i>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Critères	Indicateurs / Nombre de points				
Ordre de priorité dans les propositions de la collectivité ³	1 ^{ère} position <i>12 pts</i>	2 ^{ème} position <i>10 pts</i>	3 ^{ème} position <i>8 pts</i>	4 ^{ème} position <i>6 pts</i>	5 ^{ème} position <i>4 pts</i>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Critères	Barème / Nombre de points	Activités	Périodes	Organisme
Diversité des parcours : Activités en cours pour les détenteurs d'un mandat électif, dans le secteur associatif ou le secteur privé	+ 10 ans : 6 pts De 6 à 10 ans : 4 pts De 3 à 5 ans : 3 pts - de 3 ans : 1 pt		Du Au	
			Du Au	

NB : AUCUNE PERIODE NE SERA PRISE EN COMPTE SI LA COPIE DU JUSTIFICATIF N'EST PAS JOINTE.

Cadre réservé au CDG	Note :...../ 72
----------------------	-----------------

Note :...../147

³ Si 2 candidats d'une même collectivité ont le même ordre de priorité, aucun point ne leur sera attribué.

LE POSITIONNEMENT HIERARCHIQUE DE L'AGENT

*Ce document, qui peut remplacer l'organigramme de la collectivité,
est à remplir par l'autorité territoriale (ne pas signer ni cacheter).*

J'atteste sur l'honneur que l'agent exerce les fonctions suivantes (intitulé exact des fonctions)	
Sous l'autorité hiérarchique du :	
Fonctions du N +1	
Fonctions du N + 2	
Et qu'à ce titre il encadre une équipe composée de (nombre d'agents)	